

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 12

DEL 2019_133

Date de convocation :
Le 16 octobre 2019

Date d'affichage :
Le 16 octobre 2019

Fait à Aigondigné,
Le 22 octobre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 22 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : CARPENTIER Ludovic, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel, DAGOIS Françoise, pouvoir à BIRAUD Vanessa, HIPEAU Gaëlle, pouvoir à AUDOUX Angélique, MAGNE Didier, pouvoir à NOIZET Michel

Excusé(e)(s) : AUTRET Erwan
BARBAREAU Freddy
DUCHEMIN Jean-Luc
GIRAULT Maryvonne
MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylia, CHARDAVOINE Laëticia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALÉ Laurence, LAHMITI Nicole, LOMBARD Jacques, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey.

Secrétaire de séance : PARANT Dominique

Délibération 2019_133 : URBANISME

Objet : Réponse à la demande de la SCI Puthon pour le délaissement de l'ER 7

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le PLU de la commune déléguée de Mougou,

Considérant que la commune d'Aigondigné souhaite organiser le développement urbain du quartier de la Gasse et du Ballet,

Considérant le projet d'aménagement du centre bourg intégrant la mise en valeur de la place de la Gasse,

Considérant que l'ER 7 (Emplacement Réservé n°7), créé au bénéfice de la commune pour « la liaison piétonne Foyer Logement / RD 948 » mise en place lors de l'élaboration du PLU approuvé le 5 décembre 2013, est aujourd'hui obsolète,

*Considérant le courrier de la SCI Puthon déposé en mairie le 14 octobre 2019 demandant « le droit de délaissement emplacement réservé numéro 7 » du PLU de Mougou,
Courrier annexé à la présente délibération.*

Il est proposé d'accepter la demande de la SCI Puthon, qui consiste à :

- Procéder au délaissement de l'ER 7 du PLU de Mougou
- et
- Renoncer à l'acquisition de l'ER 7 du PLU de Mougou

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés d'accepter le délaissement de l'Emplacement Réserve numéro 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Mougou et autorise Mme le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.